

1912

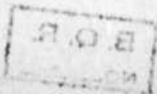
PIERRE BEAUDRY

# SIR LOMER GOUIN

ou \_\_\_\_\_

Le premier-ministre des "contracteurs"

BIBLIOTHÈQUE  
SAINTE-SULPICE



WORLD RESEARCH BUREAU

ENCLOSURE  
FOR FILE - 411111

FC  
2923.1  
G68 F68



B. Q. R.  
NO. 5004

## I.— M GOUIN MILLIONNAIRE

---

En 1897, lorsqu'il pénétra pour la première fois au parlement, M. Lomer Gouin, aujourd'hui premier-ministre de la Province de Québec, était pauvre comme Job. Il n'avait pas le sou.

En 1912, après quinze ans de vie publique, il est millionnaire.

Tel est jusqu'à date, au point de vue personnel de M. Gouin, le bilan de sa carrière provinciale. Il peut tenir tout entier dans ce bref tableau :

### LA FORTUNE DE M. GOUIN

En 1897 . . . . .	\$0
En 1912 . . . . .	\$1,000,000

Gagner un million en quinze ans, c'est un exploit qu'il n'est déjà pas si facile de réaliser, même dans les affaires.

M. Gouin, qui n'est pas, et qui n'a jamais été dans les affaires, a tout de même trouvé moyen de l'accomplir.

Comment y est-il parvenu?

Ce n'est pas en tout cas avec sa profession d'avocat. Il commença forcément de la négliger lorsqu'il devint député, en 1897. Il l'abandonna tout à fait du jour où il entra dans le ministère, en 1902.

Il n'a donc pas gagné cet argent à plaider des causes.

Il n'a pu l'économiser davantage à même son traitement de député, ou même de ministre.

Alors, où l'a-t-il pris?

D'où vient cette fortune énorme, amassée en si peu d'années dans la politique, par un homme qui n'est ni avocat praticant, ni financier, ni industriel, ni commerçant?

Ce n'est pas la première fois que ces questions sont posées à M. Gouin.

Jamais le premier-ministre n'a jugé à propos d'y répondre.

Jamais il n'a voulu nous apprendre par quels moyens — ignorés encore de tout le monde—il est venu à bout de s'enrichir ainsi du jour au lendemain.

Il dit pour ses raisons "que c'est son affaire."

C'est peut-être en effet son affaire — comme c'est la nôtre de nous intéresser à sa fortune soudaine, et de constater tout ce qu'elle a de surprenant et d'anormal.

\* \* \*

Après quarante ans de vie publique et quinze ans de gouvernement, M. Laurier passe pour pauvre.

Après avoir été député pendant quarante ans, premier-ministre de sa province pendant dix ans et ministre des finances du Canada pendant quinze ans, M. Fielding n'a pas le sou.

Comme son chef, il en est réduit, pour échapper à la gêne, à compter sur les souscriptions de ses admirateurs.

Sir John-A. Macdonald est mort pauvre.

M. Taillon, ancien premier-ministre, M. Angers, ancien ministre fédéral, ancien lieutenant-gouverneur, sont, l'un et l'autre, presque dans le dénuement.

M. Gouin, lui, aura été plus heureux.

Il se sera montré plus habile que les Angers, les Taillon, les Macdonald, les Laurier, les Fielding.

Parmi tous les hommes de sa génération, il n'est personne qui ne se rappelle qu'en 1897 M. Lomer Gouin gagnait à peine de quoi ne pas mourir de faim. Il avait le teint blême et le ventre flasque.

Aujourd'hui, il mène la vie à grandes guides, vit dans des châteaux, roule automobile à Montréal et à Québec, ne hante plus que les banquiers et les directeurs de chemins de fer, les grands industriels et les gros "contracteurs." Il a des actions dans toutes les grosses compagnies, on le trouve fourré dans toutes les grosses affaires.

Par quels moyens en est-il arrivé là? Qui nous expliquera ce miracle?

\* \* \*

En même temps que s'opérait, dans la carrière du futur premier-ministre, ce changement à vue, on voyait également

se transformer tout son entourage. Comme sous le coup d'une baguette magique, s'édifiaient à son ombre cinq ou six fortunes tout aussi soudaines, tout aussi inexplicables. Des hommes, comme lui, simples politiciens, ou quelquefois avocats de cinquième ordre, humbles et faméliques avant 1897, devenaient du jour au lendemain de gros personnages à la Banque et à la Bourse. Nous n'avons pas besoin de donner les noms, ils sont sur toutes les lèvres.

Comment tous ces gens-là, notoirement incapables de gagner plus que leurs trois repas par jour avant 1897, sont-ils devenus tout à coup des hommes d'affaires si habiles, des financiers si heureux?

Comment en sont-ils venus si vite à jongler avec les billets de banque et les actions des trusts?

Où ont-ils appris cela?

\* \* \*

Et M. Gouin lui-même, — M. Gouin, pauvre petit avocat avant 1897, où l'a-t-il appris?

C'est une question, quoi qu'en dise le premier-ministre, à laquelle on serait en droit d'attendre une réponse.

Le peuple se défie instinctivement des hommes publics qui s'enrichissent du jour au lendemain.

M. Gouin, sans-le-sou quand il quitta le barreau pour le parlement, est devenu millionnaire dans la politique en l'espace de quinze ans.

Nous ne lui envions pas son million et nul ne songe à le lui disputer.

Mais il a le devoir de dire au moins où il l'a pris — s'il peut le dire.

## II.—M. GOUIN AVANT 1897

---

M. Gouin n'a jamais beaucoup aimé qu'on lui parle de ses profits, petits ou gros.

Par malheur pour lui, il se trouva, une fois au moins, des gens pour lui en parler plus qu'il ne l'aurait voulu.

Ce fut lors de cette fameuse enquête de 1892 sur les scandales administratifs de Québec.

Nous touchons ici à l'un des faits les plus inexplicables, à première vue, de notre histoire parlementaire.

En 1892, au mois de janvier, le 28, pour être précis, il est établi au-delà de tout doute, par deux témoins parlant sous serment devant une Commission Royale, qu'un certain "M. Lomer Gouin, avocat de Montréal," s'était fait payer, en deux circonstances différentes, des pots-de-vin de \$900 et de \$4,700. Plus que cela: ces deux témoins déclarent péremptoirement que "M. Lomer Gouin, avocat, de Montréal", a voulu les faire chanter. Or, treize ans plus tard, nous retrouvons ce même "M. Lomer Gouin, avocat, de Montréal",—premier-ministre de la Province de Québec. Comment cela a-t-il pu se faire? Comment se peut-il que le souvenir de ces actes déshonorants — prouvés à l'évidence — n'ait pas suffi à l'écarter d'un tel poste?

C'est ce qu'il serait difficile en effet de comprendre si l'on ne connaissait les circonstances tout exceptionnelles qui ont accompagné les succès de M. Gouin depuis son entrée dans le ministère.

En 1900, l'opposition provinciale, paralysée par la coalition des deux ministères, ne peut tenter qu'un simulacre de lutte.

Etranglée par M. Parent en 1904, elle désarme à la suite de M. Flynn.

En 1908 enfin, elle n'a pas encore un seul organe quotidien dans tout le district de Montréal.

Ainsi seulement s'explique qu'un homme — comme M. Gouin — convaincu un jour publiquement, devant une Commission Royale d'enquête, de boodlage et de chantage, ait pu devenir plus tard premier-ministre d'une grande province.

A Montréal, le 28 janvier 1892, deux témoins, tous deux hommes bien connus, comparaissaient devant la Commission Royale chargée de faire enquête sur l'administration de la Province de Québec.

L'un était M. Georges Daveluy, courtier et comptable; l'autre était M. Eusèbe Sénécal, imprimeur-éditeur.

Interrogés par l'avocat de l'intérêt public, tous deux jurèrent positivement que M. Gouin leur avait vendu son influence auprès du gouvernement Mercier, dans un cas pour \$900, dans l'autre pour \$4,700. (Il s'agissait de livres vendus en grande quantité à la Province.)

M. Daveluy ajoute, pour sa part, que M. Gouin l'avait menacé de lui faire perdre sa position s'il ne lui payait un autre pot-de-vin et que, sur son refus de chanter, il avait été destitué deux mois plus tard.

L'un et l'autre, M. Daveluy et M. Sénécal, étaient aussi faits, les dates, les chiffres.

Nous voilà donc en présence de deux témoins déclarant précis qu'affirmatifs dans leurs déclarations. Ils donnaient les sous serment, sans l'ombre d'une hésitation, que M. Lomer Gouin leur a fait à tous deux verser des pots-de-vin.

Fait plus grave encore :

M. Gouin, mis le jour même, devant la Commission, en présence de ces terribles accusations, REFUSE DE LES NIER SOUS SERMENT. Il demande huit jours pour préparer sa réponse.

Les huit jours passèrent et M. Gouin se tint coi. Il ne se représenta pas devant la Commission.

Il y a vingt ans de cela : sa réponse n'est pas encore venue.

Tout ce qui reste aujourd'hui de cette affaire, dans les documents publics, c'est ce qu'on en trouve aux pages 210 et suivantes du "Rapport de la Commission Royale d'enquête de 1892" — et que voici :

GEORGES DAVELUY, de la ville de Montréal, courtier et comptable, âgé de 39 ans, ayant prêté serment, témoigne ainsi qu'il suit :

D.—Vous avez reçu, n'est-ce pas, une commission de 40 pour cent de MM. Cadieux & Dérôme, sur la vente du Manuel d'Hygiène, par le Dr Lachapelle, au gouvernement de la Province de Québec, ainsi que sur la vente de la Bibliothèque du Code Civil?

R.—J'ai reçu dix centins par exemplaire: ainsi le stipulait mon contrat avec MM. Cadieux & Dérôme. J'étais leur courtier.

D.—Qui avez-vous approché en vue de faire acheter ces livres au gouvernement?

R.—**M. LOMER GOUIN ENTREPRIT DE FAIRE LA VENTE.**

D.—**M. GOUIN, AVOCAT, DE MONTREAL?**

R.—**AVOCAT DE MONTREAL.**

D.—Etes-vous à ce sujet quelques entrevues avec **M. LOMER GOUIN?**

R.—Oui, j'eus quelques entrevues **AVEC M. GOUIN.**

D.—Avez-vous convenu tous deux de certaines conditions en vue d'opérer, **PAR L'INTERMEDIAIRE DE M. GOUIN**, la vente du **Manuel d'Hygiène** et de la **Bibliothèque du Code Civil?**

R.—Il ne fut mêlé qu'à deux affaires.

D.—Lesquelles?

R.—Les 8,000 premiers exemplaires du **Manuel d'Hygiène**, du **Dr Lachapelle**, et la **Bibliothèque du Code Civil.**

D.—Eh bien, au sujet des 8,000 exemplaires du **Manuel d'Hygiène**, quelles étaient les conditions intervenues entre vous **ET M. LOMER GOUIN?**

R.—**JE DEVAIS LUI DONNER LA MOITIE DE MA COMMISSION.**

D.—La lui avez-vous payée?

R.—**JE LA LUI AI PAYEE.**

D.—Quelle somme a-t-il obtenue ainsi?

R.—**JE LUI AI PAYE \$400 SUR LES \$8,000** du **Manuel d'Hygiène** **ET \$500 SUR LA Bibliothèque du Code Civil.**

D.—N'avez-vous pas vendu aussi 10,000 autres exemplaires du **Manuel d'Hygiène?**

R.—Ceux-là, je les ai vendus moi-même directement.

D.—Vous n'avez sur ceux-là payé de commission à personne?

R.—A personne.

D.—Vous n'avez pas eu affaire à M. Gouin au sujet de ces 10,000 exemplaires?

R.—Non, ce fut l'Association Ouvrière de Montréal qui demanda au gouvernement de les faire distribuer dans les écoles du soir.

D.—Vous n'avez pas eu affaire à M. Gouin à ce sujet?

R.—Non.

D.—Vous n'avez pas eu affaire à M. Béland non plus?

R.—M. Béland s'était intéressé à l'affaire en qualité de représentant des ouvriers au parlement. C'est lui qui fit adopter par les Chevaliers du Travail la résolution recommandant ce livre.

D.—**M. GOUIN NE VOUS A-T-IL PAS DEMANDE UNE COMMISSION POUR VOUS FAIRE VENDRE CES 10,000 EXEMPLAIRES?**

R.—**OUI. JE LA LUI AI REFUSEE.**

D.—La même commission que sur les autres exemplaires?

R.—**LA MEME COMMISSION ET JE REFUSAI DE LA LUI PAYER.**

D.—Vous avez refusé de lui payer quoi que ce fût?

R.—Oui.

D.—Que vous a dit alors **M. GOUIN?**

R.—**IL ME FIT DES MENACES. D'ABORD, IL ME MENAÇA DE ME FAIRE PERDRE MA POSITION ET DE M'EMPECHER DE VENDRE LA COLLECTION BRETON.**

D.—Au sujet de la collection Breton vous a-t-il déclaré que M. Geoffrion avait reçu le chèque ou la lettre de crédit quand il consentit à lui donner en souscription la somme de \$1,500?

R.—M. Breton me déclara, en présence de M. Béland, que M. Geoffrion avait en mains la lettre de crédit et qu'il menaçait de la renvoyer à Québec s'il ne m'enlevait pas (lui, M. Breton) l'affaire. M. Geoffrion disait que j'étais trop conservateur pour toucher cette commission de \$2,000.

D.—Avez-vous perdu votre position?

R.—**CERTAINEMENT, JE FUS CONGÉDIÉ UNE COUPLE DE MOIS APRES.**

Par M. le Juge Mathieu:

D.—Quelle position aviez-vous?

R.—Celle d'inspecteur des compagnies d'assurances mutuelles de la Province de Québec.

Par l'avocat:

D.—Vous aviez été nommé par le gouvernement Mercier?

R.—Oui.

D.—Aviez-vous rempli les fonctions de courtier pour d'autres personnes de Montréal dans des affaires avec le gouvernement de la Province de Québec: je veux dire pour MM. Eusèbe Sénécal & Fils?

R.—Je n'ai pas rempli les fonctions de courtier pour les MM. Sénécal.

D.—**VOUS SAVEZ QUE M. GOUIN EST LE GENDRE DE L'HONORABLE M. MERCIER?**

R.—**OUI, MONSIEUR.**

Et le témoin ne dit rien de plus.

\* \* \*

EUSEBE SENECAL, de la ville de Montréal, imprimeur et éditeur, âgé de 58 ans, ayant prêté serment, dépose ainsi qu'il suit:

D.—Vous avez fait des affaires avec le gouvernement Mercier?

R.—Oui, monsieur.

D.—Vous avez vendu des livres au gouvernement?

R.—Oui, monsieur.

D.—Et en particulier le **Dictionnaire Généalogique** de l'abbé Tanguay?

R.—Cinquante exemplaires.

D.—Vous avez aussi vendu au gouvernement le **Code Municipal**?

R.—**Le Code Municipal.**

D.—Avez-vous vendu des exemplaires du **Code Municipal** au gouvernement en quelques occasions?

R.—Je lui en ai vendu deux fois. Je lui en ai vendu presque chaque année. Je lui en ai vendu 4,000, en français, à 75 cents, et 2,000, en anglais, à \$1. C'était au mois de juillet 1890. Le 22 janvier 1891, il m'en demanda 3,000 exemplaires de plus en français, à 75 cts. et 500 en anglais, à \$1. La seconde fois, il coûta moins cher, étant stéréotypé.

D.—Avez-vous fait ces ventes directement, ou par quelque intermédiaire?

R.—Je les ai faites par un intermédiaire.

D.—**VOULEZ-VOUS NOMMER CET INTERMÉDIAIRE?**

R.—**OUI, C'ÉTAIT M. GOUIN.**

D.—**M. LOMER GOUIN, N'EST-CE PAS?**

R.—**OUI.**

D.—**AVOCAT, DE MONTREAL?**

R.—**OUI, MONSIEUR.**

D.—**LE GENDRE DE L'EX-PREMIER-MINISTRE?**

R.—**OUI.**

D.—Est-ce lui qui négocia et conclut la vente de votre **Code Municipal**? Est-ce lui qui eut à ce sujet des entrevues avec le premier ministre ou avec le gouvernement?

R.—Je ne sais pas si ce fut avec le premier ministre.

D.—Est-ce lui qui alla vous voir pour faire ces ventes?

R.—Voici. J'avais l'habitude de publier, chaque année, le **Code De Bellefeuille**. J'étais sur le point d'en lancer une nouvelle édition lors-

que j'appris que M. Gouin en préparait une. J'allai le trouver et lui dis: "Pourquoi me faites-vous concurrence? Il y a quinze ans que je publie le Code de la Province de Québec; chaque année je le modifie suivant les changements nouveaux survenus dans les statuts; pourquoi me faites-vous concurrence?"—"Quand on est dans les affaires, me répondit-il, on est dans les affaires; les affaires sont les affaires; faites les vôtres et laissez-moi faire les miennes." De là vint l'entente qu'il ferait le Code et que j'en prendrais de lui un certain nombre.

D.—Vous considérez qu'il voulait vous faire concurrence auprès du gouvernement?

R.—Oui.

D.—Vous aviez l'habitude de vendre votre Code Municipal surtout au gouvernement?

R.—Oui.

D.—Si vous n'aviez pu en vendre un certain nombre d'exemplaires au gouvernement, vous n'auriez eu aucune perspective de faire un profit quelconque sur cet ouvrage?

R.—Non, il m'eût été inutile de le publier.

D.—Alors vous avez trouvé que M. Gouin préparait un Code Municipal pour vous faire concurrence?

R.—Oui.

D.—Et vous avez préféré en venir à un arrangement avec lui?

R.—J'allai trouver M. De Bellefeuille et je lui versai une certaine somme pour obtenir sa renonciation à ses droits d'auteur, puis je fis une convention nouvelle AVEC M. GOUIN.

D.—Veuillez nous dire quelle était cette convention.

R.—C'EST TRÈS SIMPLE: JE L'AI CALCULÉ, CELA REVIENT À UNE COMMISSION DE 45 P. C.

D.—SUR TOUS LES EXEMPLAIRES QU'IL VENDRAIT AU GOUVERNEMENT?

R.—OUI.

D.—VOUS PROPOSÀ-T-IL LUI-MÊME CES CONDITIONS?

R.—OUI, MONSIEUR.

D.—Connaissez-vous l'écriture de M. Gouin?

R.—Pas très bien. Je n'ai pas eu beaucoup de correspondance avec lui.

D.—Voulez-vous prendre communication de cette lettre, datée du 19 janvier 1891 et adressée à l'honorable Charles Langelier, secrétaire de la Province, et nous dire si vous y reconnaissez la signature de M. Gouin?

R.—Je vous l'ai dit, je ne connais pas très bien son écriture, mais il me semble que j'ai chez moi cette signature. Mon fils toutefois la reconnaîtrait mieux que moi.

D.—D'APRÈS VOS CONVENTIONS, M. GOUIN DEVAIT-IL SE CHARGER, POUR SA PART, DE DÉCIDER LE GOUVERNEMENT À ACHETER LE PLUS D'EXEMPLAIRES POSSIBLE DE CET OUVRAGE?

R.—OUI, D'APRÈS NOS CONVENTIONS, C'EST CE QU'IL DEVAIT FAIRE.

D.—Le gouvernement vous a payé par une lettre de crédit, n'est-ce pas, pour les commandes qu'il vous avait données?

R.—Par une lettre de crédit.

D.—Voulez-vous nous dire quelles sont les lettres de crédit que vous avez reçues pour la vente du Code Municipal? On vous a envoyé une lettre de crédit de \$2,250, n'est-ce pas?

R.—Oui.

D.—Pour 3,000 exemplaires du Code Municipal, version française, à 75 cents et 500 exemplaires de la version anglaise à \$1?

R.—Oui.

D.—SUR CETTE SOMME, VOUS AVEZ VERSE A M. LOMER GOUIN UNE COMMISSION DE 40 P. C.?

R.—JE VOUS DEMANDE PARDON: JE VOUS AI DIT 45 P. C.; mais le Dictionnaire, qui me coûtait...

D.—Avez-vous reçu d'autres lettres de crédit pour le Code Municipal? Avez-vous fait d'autres ventes au gouvernement?

R.—La vente du Dictionnaire Tanguay me rapporta \$1,400.

D.—Que l'on vous paya par une lettre de crédit?

R.—Oui.

D.—Négociée à la Banque d'Hochelaga?

R.—Oui.

D.—SUR CES \$1,400 VOUS AVEZ PAYE...?

R.—QUARANTE POUR CENT.

D.—QUARANTE POUR CENT DE COMMISSION?

R.—OUI, MONSIEUR.

D.—ET, EN TOUT, COMBIEN D'ARGENT AVEZ-VOUS PAYE A M. GOUIN POUR SON INFLUENCE AUPRES DU GOUVERNEMENT, AU SUJET DE LA VENTE DU Code Municipal ET DU Dictionnaire Généalogique Tanguay?

R.—QUATRE MILLE SEPT CENTS PIASTRES (\$4,700).

\* \* \*

A 2 h. 30, dès l'ouverture de la séance, M. GOUIN déclare qu'en son absence, durant l'avant-midi, on a mentionné son nom à tort au cours des témoignages; que les accusations portées contre lui sont fausses, qu'il n'a jamais vendu son influence, etc.

M. MacMASTER (à M. Gouin).—Que demandez-vous?

M. Gouin répond qu'il demande à être entendu et qu'on lui fixe un jour dans ce but; que, en qualité de sujet britannique, il a le droit de se faire entendre devant la Commission. Et il ajoute encore quelques remarques dans le même sens.

M. MacMASTER.—Monsieur Gouin, vous avez entendu, au cours de l'avant-midi, certains témoignages où il est question de vous. Si vous désirez faire subir un contre-interrogatoire aux témoins qui vous ont mis en cause, nous allons les rappeler devant la Commission. Si vous désirez convoquer d'autres témoins au sujet de la même affaire, nous allons leur envoyer des subpoena. ENFIN SI VOUS DESIREZ VOUS-MEME PRETER SERMENT et faire une déclaration sur les faits qu'ils ont exposés, vous serez entendu avec empressement. Mais la Commission ne saurait plus prétendre à remplir des fonctions judiciaires, si elle permettait qu'on l'on pût réfuter maintenant par des discours LES DEPOSITIONS FAITES SOUS SERMENT PAR UN TEMOIN. IL N'EST POINT TROP TARD POUR VOUS DE VOUS FAIRE ENTENDRE; la Commission recevra volontiers toute communication nouvelle qui lui sera faite sur ce sujet ou sur d'autres.

M. GOUIN REpondit QU'IL AIMERAIT A OBTENIR HUIT JOURS POUR PREPARER SA REponse. Il ajouta que le fait de n'avoir pas entendu les témoignages donnés contre lui l'embarrassait grandement. Il ajouta de plus que les trois avocats de la Couronne conspiraient contre lui dans le but de porter atteinte à son caractère et à sa réputation.

M. Stuart protesta contre ces paroles. Il déclara ne s'être jamais proposé d'attaquer le caractère ou la réputation de M. Gouin. Il ajouta qu'il croyait pouvoir faire la même déclaration au nom de ses collègues, MM. Belleau et Bisailon.

MM. Belleau et Bisailon, à leur tour, parlèrent dans le même sens. Et les Commissaires donnèrent l'ordre aux sténographes de préparer pour M. Gouin une copie des témoignages et des pièces concernant les affaires où le nom de M. Gouin se trouvait mentionné.

Ainsi donc, marqué publiquement, par deux témoins parlant sous serment, comme boodler et maître-chanteur, M. Gouin courba la tête sous l'outrage.

Il n'osa seulement pas se rendre à la prière de M. McMaster, qui l'invitait, tout simplement, à répéter sous serment ses dénégations!

Tel est l'acte public le plus important par lequel se soit signalé à l'attention, avant 1897, le futur premier-ministre de la Province de Québec.

### III.—M. GOUIN PREMIER-MINISTRE

---

L'on est en général mieux fixé sur ses actes récents. Ses propres journaux se sont chargés de les faire connaître, quelque désir qu'ils eussent parfois de les cacher. Quand on change de ministère il faut bien tout de même, que diable! en dire quelque chose, même dans le "Canada", et l'on ne dissimule pas le cadavre d'un premier-ministre comme on escamote une simple preuve de malversation.

Tout le monde sait dans quelles circonstances, et par quelle conspiration, M. Gouin réussit à prendre la place de son chef M. Parent en 1905.

Tout le monde sait aussi que M. Gouin a bâti l'École Technique, l'École des Hautes-Études, et la prison de Bordeaux. Les journaux ministériels eux-mêmes sont forcés de l'avouer.

---

#### L'ÉCOLE TECHNIQUE

---

L'instruction technique, dans un pays comme le nôtre, est de première nécessité.

Avec la moitié de la somme qu'il a consacrée à sa grosse bâtisse de la rue Sherbrooke, M. Gouin aurait pu répandre l'instruction technique dans toute la province.

Il n'en tenait qu'à lui d'imiter chez nous ce qui s'est fait en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, bref dans tous les pays civilisés, et de nous donner, au lieu d'une grosse École Technique à Montréal, une vingtaine de petites "écoles techniques", disséminées à travers toute la Province et appropriées aux besoins particuliers de chaque région: Valleyfield, Grand'Mère, Chicoutimi, etc., etc.

Il ne l'a pas voulu.

Il a préféré faire ce qu'il a fait.

Prenant tout ce que notre Province pourra consacrer, d'ici vingt-cinq ans, à l'instruction technique, il l'a jeté sans hésiter dans cette grosse bâtisse — source inépuisable de profits pour les "contracteurs", et de plaisir pour le premier-ministre.

## L'ECOLE DES HAUTES-ETUDES

---

Quand les colons lui demandent un chemin: "Nous n'avons pas d'argent!" s'écrie chaque fois M. Gouin.

Quand les petites maîtresses d'écoles réclament une légère augmentation de salaire, M. Gouin leur dit: "Nous n'avons pas d'argent!"

Au cultivateur, à l'ouvrier qui implore de lui quelque secours, il ne fait jamais d'autre réponse.

"Nous n'avons pas d'argent!" — "La Province est trop pauvre!"

M. Gouin cependant n'a pas trouvé que la Province était trop pauvre pour payer l'École des Hautes-Etudes — une autre grosse bâtisse.

Dans la Province de Québec, sous M. Gouin, on a de l'argent et on n'en a pas.

Pour l'école primaire, pour les fils de l'ouvrier, du cultivateur, on n'en a pas.

Mais pour les fils de richards, on en trouve toujours.

On en trouve même assez pour bâtir une école de \$600,000, d'un entretien annuel de \$50,000, fréquentée par 38 élèves, dont 3 paient leurs cours!

M. Gouin, lui, trouve cela de son goût.

Les "contracteurs" aussi, du reste.

---

## LA PRISON-PALAIS DE BORDEAUX

---

M. Gouin compte encore à son actif une autre grande oeuvre.

C'est la prison de Bordeaux.

La prison-palais de Bordeaux, pour les criminels, avec portes en chêne massif, miroirs biseautés, grilles en bronze et en fer forgé.

De l'aveu même des ministres, chaque prisonnier de la prison de Bordeaux ne nous coûtera pas moins de \$440 par année.

C'est ainsi. Dans ce pays où l'on paie en moyenne \$250 de salaire annuel aux instituteurs et \$70 aux institutrices, l'on paiera désormais chaque année, de par M. Gouin, \$440 à chaque prisonnier!

Nous avons besoin à Montréal d'une nouvelle prison, tout le monde l'admet; mais ce n'est pas une prison qu'a bâtie là M. Gouin, c'est un palais.

Il y avait des choses plus urgentes à faire chez nous que de construire à la ratatouille cet hôtel de grand luxe, avec boiserie en chêne et grilles en bronze, miroirs biseautés et portes en fer forgé.

Une simple prison, même très grande,—suffisante en tout cas pour vingt-cinq ans à venir,—nous eût coûté, de l'aveu de tous les hommes désintéressés, un demi-million peut-être: la prison-palais de M. Gouin nous coûtera quatre ou cinq fois cette somme.

Elle nous coûtera \$3,000,000.

\$2,000,000 de trop, \$2,000,000 jetés à l'eau, volés aux petites maitresses d'école, au colon, au cultivateur, à l'ouvrier.

---

L'Ecole des Hautes-Études nous a de même coûté les yeux de la tête.

Et de même l'Ecole Technique...

Tout le monde, en dehors des ministériels quand même, s'accorde à reconnaître l'extravagance de ces trois entreprises.

Tout le monde déplore le gaspillage ruineux auquel elles ont donné lieu, dans les détails comme dans l'ensemble.

Il n'y a pour en être contents que les "contracteurs" et M. Gouin.

Les premiers parce qu'ils y font de beaux profits; le second — pour quelles raisons? ♥

---

### M. GOUIN HOMME DE COEUR

---

Appelé dans le cabinet provincial, en 1902, par M. Parent, il commence par témoigner à son chef une grande amitié.

Trois ans plus tard, il n'hésite pas, le moment venu, à le cribler de coups de couteau pour prendre sa place.

Il reprochait alors à M. Parent de n'avoir pas fait son devoir.

Trois semaines après, il faisait l'éloge de M. Parent devant la Chambre.

Il n'y a pas six mois, il lui offrait une sinécure de \$7,200 par année pour lui faire garder le silence.

\* \* \*

Aux élections provinciales de 1908, il exploite tant qu'il peut, à son profit, le prestige de M. Laurier.

En 1911, voyant pâlir l'étoile de son ancien chef, il le lâche.

La Gaspésie l'attire. Il s'en va s'amuser par là-bas, pendant la lutte, à des excursions de chasse et de pêche.

\* \* \*

Voilà ce qu'il est.

---

## CONCLUSION

---

1892.—Gendre de Mercier, alors premier-ministre, il touche des pots-de-vin de \$900 et de \$4,700 pour placer des commandes de livres auprès du gouvernement.

1893.—Chute de Mercier: dèche complète pour son gendre.

1897.—Il entre dans la politique provinciale, sans-le-sou.

1912.—Millionnaire.

ENTRE TEMPS. — A sacrifié complètement l'instruction publique, la colonisation, l'agriculture, pour élever de grosses bâtisses: l'Ecole Technique, l'Ecole des Hautes-Etudes (\$600,000, 38 élèves), la prison-palais de Bordeaux (\$3,000,000).

N'a jamais rien fait autre chose.

Sera surnommé par l'Histoire:

Le premier-ministre des "contracteurs."

97356